



Comité
Zone d'Intervention Prioritaire

Date d'ouverture du dossier : 01/04/2003

FICHE TECHNIQUE N° 9

- **Thématique :** Protection et restauration écologique des milieux naturels
- **Projet :** Initier et supporter les projets d'acquisition à des fins écologiques par les groupes de conservation
- **Localisation :** Territoire de la ZIP des Seigneuries

Île du tronçon



Source : Luc Robillard, 2000

- **Mise en contexte :**

Ce tronçon du fleuve Saint-Laurent est caractérisé par la présence de 70 îles basses et allongées qui, pour la plupart, constituent, avec les milieux humides qui les côtoient, l'essentiel des habitats fauniques d'importance directement associés au fleuve. Ces îles se répartissent au sein de quatre archipels : Contrecoeur, Varennes, Verchères et Repentigny. La formation de ces îles remonterait entre 6 000 à 8 000 ans. L'ensemble du milieu insulaire représente une superficie de 2 481,9 ha répartie sur ces archipels (tableau 1). À elles seules cependant, les îles Bouchard (850 ha), Sainte-Thérèse (573 ha) et Marie (209,6 ha) couvrent plus de 65,8 % de cette superficie.

Au total, 46 îles bénéficient d'un statut légal de conservation de par leur titre de propriété. Trente-cinq d'entre elles appartiennent au gouvernement fédéral qui en confie la gestion au Service canadien de la faune et les onze autres appartiennent à des organismes de conservation, tels que Conservation de la nature Canada-Québec, Canards Illimités Canada, Société québécoise de protection des oiseaux, qui les protègent en vertu de leur charte. Dernièrement, l'une de ces îles a été décrétée réserve naturelle en milieu privé. Il s'agit de l'île Beauregard située dans la municipalité de Verchères. Quinze îles ont des propriétaires privés en tout ou en partie, alors que six appartiennent à la compagnie Ispat Sidbec inc. qui en confiait jusqu'à tout récemment la gestion au Service canadien de la faune pour les intégrer à la réserve nationale de faune des îles de Contrecoeur. Trois autres îles appartiennent au Gouvernement du Québec. Plusieurs d'entre elles (22) ont déjà servi de site de dépôt de matériel de dragage depuis l'aménagement de la Voie maritime en 1959.

Parmi les îles, n'ayant aucun statut de protection, plusieurs d'entre elles, accueillent des espèces de plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, des espèces de plantes prioritaires, des habitats potentiels pour les poissons, la sauvagine ou pour le rat musqué ou des colonies d'oiseaux et devraient être protégées.

● **Tableau 1**
Le statut des îles du territoire de la ZIP des Seigneuries

Archipel	Nombre d'îles	Superficie (ha)	Nombre d'îles (statut de protection)		
			<i>Protégé</i>	<i>Partiellement</i>	<i>Sans statut</i>
Varenes	19	809,4	14	2	3
Repentigny	9	119,7	1	0	8
Verchères	12	1222,8	4	2	6
Contrecoeur	28	294,4	22	0	6
Autres îles	2	35,6	1	0	1
TOTAL	70	2481,9	42 (60 %)	4 (6 %)	24 (34 %)

Source : Armellin, A. et P. Mousseau, 1998

Les tourbières de Lanoraie avec ses 6 600 ha de milieux humides forment 77 % de l'ensemble des milieux humides du territoire de la ZIP des Seigneuries. Plusieurs pressions anthropiques sont venues toutefois affecter cet habitat. On n'a qu'à penser à la formation de lac artificiel et à la déforestation à des fins agricoles. La réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie ne protège que 6 % de l'ensemble du complexe tourbeux. La Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie a acquis 300 ha au pourtour de cette réserve afin d'y créer une zone tampon. Les efforts de conservation doivent se poursuivre afin de s'assurer la protection de l'intégrité et du rôle primordial des tourbières.

● **Solutions envisagées :**

Lors de la consultation publique de la ZIP, il a été fortement recommandé d'appuyer les projets d'acquisition par les organismes non-gouvernementaux (ONG) à des fins de conservation. Il a également été recommandé de prioriser les sites comportant des espèces rares, menacées ou sensibles et de réaliser des inventaires afin de parfaire les connaissances sur les ressources biologiques qui composent le secteur. Même si cette dernière action relève davantage du mandat des partenaires gouvernementaux, la prise en charge de telles réalisations par les ONG à des moments opportuns favorise parfois des acquisitions de connaissances susceptibles d'aider la recherche de financement pour des actions concrètes de conservation.

● **Faisabilité :**

Plusieurs organismes de conservation sont actifs sur le territoire. Le Comité ZIP veut s'assurer de la protection des habitats pour les espèces menacées, rares ou sensibles. Il aidera donc les organismes dans leur recherche d'informations, demande de subvention et dans la sensibilisation des sites protégés. Si l'opportunité se présente, il initiera les projets d'acquisition.

- **Promoteur :**

Organismes de conservation

- **Partenaires visés :**

Canards illimités Canada, Conservation de la nature Canada-Québec, Société québécoise de protection des oiseaux, Environnement Canada, Ministère de l'Environnement, Fondation de la faune du Québec, Fondation canadienne de la faune, Fondation Héritage-Faune, Fondations privés, Saint-Laurent Vision 2000, Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie (SCTL)

- **Étapes de réalisation :**

- ⇒ Caractérisation et identification des habitats et des espèces à protéger
- ⇒ Rencontre avec les organismes de conservation œuvrant sur le territoire de la ZIP des Seigneuries
- ⇒ Acquisitions de territoire ou ententes de conservation

- **Indicateurs d'atteinte de l'objectif :**

- ⇒ Augmentation de la superficie des îles avec un statut de conservation
- ⇒ Nombre d'ententes de conservation signées

- **Références complémentaires :**

Marcil, A. 2000. *Données utiles à la réalisation d'un plan d'action favorisant la conservation de certaines îles du tronçon Varennes-Contrecoeur*. Comité ZIP des Seigneuries. 23 pages.